



INTERDIT AUX 3T5 SAUF DESSERTE LOCALE

Par **enzy**, le **21/08/2019** à **19:34**

Bonjour,

A l'entrée de ma rue, il y a un panneau d'interdiction aux 3T5 avec la mention "sauf desserte locale". Cette interdiction est d'ailleurs prévue dans un arrêté municipal.

Ma question est de savoir si la mention "sauf desserte locale" s'adresse à tous les véhicules ou simplement aux 3T5.

Toutes les voitures ont-elles donc le droit de stationner dans ma rue au vu du panneau ?

Merci de votre réponse.

Par **le semaphore**, le **21/08/2019** à **20:20**

Bonjour

C'est un panneau de prescription de circulation pas de stationnement .

La circulation des plus de 3T5 est interdite au delà du panneau sauf si le PL est à destination des immeubles de la localité .

Le panneau "sauf " s'adresse uniquement à la catégorie de VL de la prescription .

Par **Lag0**, le **22/08/2019** à **07:48**

[quote]

Le panneau "sauf " s'adresse uniquement à la catégorie de VL de la prescription .

[/quote]

Bonjour,

VL de plus de 3T5 ?

Par **le semaphore**, le **22/08/2019** à **08:30**

Bonjour Lago

VL = véhicule

Abréviation courante et habituelle au sens de l'article R 311-1 du code de la route

et pas véhicule léger en opposition à poids lourd